

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 JANVIER 2010

**Date de convocation : 19 janvier 2010**

**Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2010**

L'an deux mil dix, le vingt - huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Annie LE VAILLANT, Maire.

Assistaient à cette réunion : Annie LE VAILLANT - Paul GLEVAREC - Maurice LABOUS - Stéphane GIRODON - Pascal CAM - Roger LE SAUX - Eric JAN - Joseph BERNICOT - Gaëlle GOISNARD - Mado. DOUGUET - Bruno RIVOAL - Claude MARCHALOT - Jean - René FAVENNEC - Agnès LE GOFF - Rozenn TANGUY - Jean-Claude CAVELLAT - Patrice PERSON - Céline CARO - Sylvie JEZEQUEL - Eric PALUD - Nicole JAOUEN - Nathalie POULIQUEN - Gérard HERAULT.

Absents représentés : Céline CARO, excusée, qui avait donné pouvoir à José BERNICOT - Jean - René FAVENNEC, excusé, qui avait donné procuration à Bruno RIVOAL - Rozenn TANGUY, excusée, qui avait donné pouvoir à Annie LE VAILLANT.

Nombre de conseillers : - en exercice : 23  
- présents : 20  
- votants : 22

**Monsieur Maurice LABOUS a été nommé secrétaire de séance.**

=====  
**N° 2010 / 001 / 001 : OBJET : Demande d'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement des communes pour 2010 : première tranche fonctionnelle des travaux d'aménagement du secteur Nord - Ouest de l'agglomération :**

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 27 août 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'étude du schéma directeur d'aménagement du secteur Nord - Ouest de la Commune, réalisée par le Cabinet Patricia POINAS, Paysagiste - Urbaniste, le Cabinet SEVAUX, bureau d'études techniques pour les travaux d'aménagements et de VRD et le plan d'accessibilité et les services de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture,

Elle précise que l'aménagement de ce secteur couvrira, à terme, plus de 18 ha du territoire communal, dont toute une partie déjà urbanisée : Rues de l'Eglise - Venelle des Pâquerettes - rues de la Gare et des Ecoles - Petite - Place - rues Carn Ti Roz - du Cimetière - Edouard Rolland et une partie à urbaniser entre le Groupe scolaire publique, la « Voie Verte » - le Moulin du Chantre et Kerguillay.

Par cette délibération du 27 août dernier, le conseil a donc approuvé les conclusions de l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement du Secteur Nord - Ouest de la commune et l'Avant Projet de la tranche opérationnelle, qui prévoit la réalisation d'une première tranche fonctionnelle de travaux en 2010 / 2011 qui concernera l'aménagement de la Petite - Place et les rues adjacentes (Rue de l'Eglise, Venelle des Pâquerettes, rue Carn Ti Roz) pour un montant de travaux estimé à 558.000 € H.T. et la desserte par l'Ouest du Groupe scolaire publique, du gymnase, de la Maison de l'Enfance et du futur foyer de Vie de l'Association « Kan Ar Mor », pour un montant de travaux estimé à 380.000 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter par délibération l'attribution d'une dotation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement des communes pour l'année 2010, pour le financement de cette tranche ferme de travaux, dans la catégorie d'opération « aménagement de centre - bourg sur la base d'une appréciation au regard notamment de son intérêt en terme d'amélioration de la sécurité routière ».

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de solliciter de l'Etat l'attribution d'une dotation au titre de la Dotation Globale d'Equipement des communes, programmation 2010, pour une opération « d'aménagement de centre***

**– bourg sur la base d'une appréciation au regard notamment de son intérêt en terme d'amélioration de la sécurité routière », concernant à PLEYBEN la première tranche fonctionnelle de travaux d'aménagement du secteur Nord – Ouest de l'agglomération, qui comprend : le réaménagement de la Petite Place et les rues adjacentes – l'aménagement de l'espace public situé entre celle – ci, le Gymnase Pierre Cloarec, l'école primaire publique, le collège Louis Hémon, la Maison de l'Enfance et le futur Foyer de Vie de l'association « Kan Ar Mor », afin de créer une voie nouvelle, de réorganiser les flux de circulation des véhicules ainsi que les « circulations douces » et d'augmenter les capacités de stationnement .**

**Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui est proposé dans le cadre de cette opération ainsi que son estimation financière pour un montant total de travaux de 938.000 €, soit :**

- **558.000 € H.T. pour l'aménagement Petite – Place et des rues adjacentes (Rue de l'Eglise, Venelle des Pâquerettes et rue Carn Ti Roz)**
  
- **380.000 € H.T..pour la desserte par l'Ouest du Groupe scolaire public, l'aménagement de l'espace public situé entre la Petite Place, le Gymnase Pierre Cloarec, l'école primaire publique, le collège Louis Hémon, la Maison de l'Enfance et le futur Foyer de Vie de l'association « Kan Ar Mor », parla création d'une voie nouvelle, et la réorganisation des flux de circulation des véhicules ainsi que les « circulations douces » et l'augmentation des emplacements de stationnement dans ce secteur.**

**Pour le financement de cette opération, le Conseil Municipal décide également de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Finistère, au titre de l'amélioration du cadre de vie, de la préservation du Patrimoine et de l'amélioration de la sécurité routière.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 002 : OBJET : Etudes d'aménagement du Secteur Nord – Ouest de l'agglomération : proposition de mission complémentaire à l'étude « Projet » du 25 septembre 2008 ;**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'aménagement du secteur Nord – Ouest de la Commune, qui a été réalisée par le Cabinet Patricia POINAS, Paysagiste – Urbaniste et le Cabinet SEVAUX, bureau d'études techniques pour les travaux d'aménagements et de VRD et avant le démarrage de la phase de travaux d'aménagement de ce secteur (au moins pour ce qui concerne la première tranche fonctionnelle), il est proposé de passer commande au Cabinet Patricia POINAS d'une mission complémentaire, qui portera principalement sur 5 points :

- 1° - L'extension du périmètre d'étude au secteur de la Gare jusqu'à la rue des Ecoles et la rue des Ecoles dans sa totalité ;
  
- 2° - Une mission de conseil auprès de la commune pour les divers projets en cours : foyer de vie Kan Ar Mor – extension du collège Louis Hémon – projet de lotissement et de résidence pour travailleurs handicapés par l'OPAC de QUIMPER – CORNOUAILLE ;
  
- 3° - La coordination des travaux avec le Service départemental de l'Architecture (Bâtiments de France) dans le secteur immédiat de l'église et de l'enclos ;
  
- 4° - La définition des objectifs techniques des travaux des tranches ferme et conditionnelle ;
  
- 5° - La participation à l'étude « FISAC urbain ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'autoriser Madame le Maire à commander cette mission complémentaire à**

***l'étude d'aménagement du secteur Nord – Ouest de la commune, afin d'y apporter les différents compléments ci – dessus listés, pour un montant de rémunération de 12.000 € Hors Taxe et de m'autoriser à signer la lettre de commande concernant ce complément de mission au Cabinet Patricia POINAS – Architecte Paysagiste à VANNES.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 003 : OBJET : Appel de l'Association des Maires de France à la solidarité avec le peuple Haïtien :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, suite au séisme qui a frappé HAÏTI le 13 janvier dernier, l'Association des Maires de France lance un appel à la solidarité des communes des France, pour soutenir l'action des associations et Organisations Non Gouvernementales mobilisées pour venir au secours des populations sinistrées.

Le Maire indique qu'un Centre de Crise, placé sous l'autorité directe du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, est organisé autour de deux missions essentielles :

- La gestion des crises humanitaires
- La sécurité des Français à l'étranger.

Le Maire précise que ce Centre de Crise dispose de moyens d'action financiers pouvant être mobilisés immédiatement, le Fonds d'Urgence Humanitaire, qui peut également être abondé par un Fonds de concours, créé en 1999, qui reçoit toutes les contributions volontaires au profit de l'aide humanitaire d'urgence, y compris en provenances des collectivités locales.

Dans le cadre de l'aide humanitaire, le Centre de Crise est partenaire des Organisations Non Gouvernementales et garantit l'utilisation efficiente des dons, destinés en priorité aux organisations opérant dans les pays touchés.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés d'HAÏTI, qui sera versé, pour affectation à une action humanitaire au profit du peuple Haïtien, au Fonds de Concours du Centre de Crise mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de voter une subvention exceptionnelle de DEUX MILLE EUROS (2.000 €) pour les sinistrés d'HAÏTI, qui transitera par le Fonds de Concours du Centre de Crise mise en place par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 004 : OBJET : « ARVEST » : mise en place d'un budget annexe pour le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes de cette structure :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, pour l'exercice 2010 il va être proposé de mettre en place un budget annexe pour l'ARVEST (nouvel équipement culturel), qui permettra de connaître très exactement les dépenses faites dans le cadre du fonctionnement de cette salle (salaires – fluides – produits d'entretien - maintenance y compris le coût de programmation des spectacles), ainsi que les différentes recettes générées par cette salle (entrée aux différents spectacles, locations, participation aux frais de fonctionnement).

Madame le Maire précise que le véritable budget annexe de l'ARVEST sera élaboré en février – mars, en même temps que les autres budgets primitifs et voté par le conseil municipal avant la fin mars 2010.

Toutefois, afin de pouvoir payer les premières dépenses de gestion courante de cet équipement et encaisser les premières recettes de l'année 2010, Madame le Maire indique qu'un budget annexe provisoire doit être mis en place et approuvé par le Conseil Municipal,

Avant de présenter le projet de « budget annexe provisoire 2010 » pour l'ARVEST, Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le principe de la création d'un budget annexe pour la salle « ARVEST », à compter de l'exercice 2010.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de créer, pour l'exercice 2010, un budget annexe pour la salle « ARVEST ».***

José BERNICOT présente ensuite au Conseil le projet de budget annexe provisoire qui a été élaboré afin de pouvoir payer les premières dépenses de gestion courante de l'ARVEST et encaisser les premières recettes de l'année 2010.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de voter le budget annexe provisoire qui lui est présenté, afin de pouvoir payer les premières dépenses de gestion courante de l'ARVEST.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====  
**N° 2010 / 001 / 005 : OBJET : « ARVEST » : modification de la délibération créant la régie de recettes et d'avances (indemnité de responsabilité des régisseurs titulaires et suppléants) :**

D'autre part, concernant la régie de recettes et d'avances de l'ARVEST, Madame le Maire propose de modifier la délibération du 30 juin 2009, portant création d'une Régie d'Avances et de Recettes auprès de la Salle « ARVEST », pour ce qui concerne l'indemnité de responsabilité des régisseurs.

Compte – tenu des sommes encaissées et conservées (arrhes – cautions – participation aux frais), Madame le Maire propose que le régisseur titulaire et le régisseur suppléant perçoivent chacun une indemnité de responsabilité dont le taux sera précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de modifier l'article 14 de la délibération du 30 juin 2009, créant une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la salle « ARVEST », et décide que le régisseur titulaire et le régisseur suppléant percevront chacun une indemnité de responsabilité dont le taux sera précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====  
**N° 2010 / 001 / 006 : OBJET : Approbation d'une convention avec la Communauté de Communes de la Région de PLEYBEN pour la mise à disposition de personnel communal :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la commune et la Communauté de Communes de la Région de PLEYBEN, il a été envisagé que l'adjoint administratif en charge du service « Ressources Humaines » de la commune, prenne en charge, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, la réalisation et l'édition des bulletins de salaire des douze agents de la Communauté de Communes et le suivi de leur carrière.

Madame le Maire indique que, dans le cadre de cette mise à disposition, un projet de convention sera établi, qui fixera notamment les modalités financières de cette mise à disposition de cet agent de la commune, pour un nombre d'heures mensuel qui n'est pas encore arrêté, mais qui sera déterminé après deux à trois mois de pratique.

Le Maire précise que cet agent communal sera intégralement rémunéré par la commune, qui récupèrera ensuite auprès de la C.C.R.P. les sommes payées (salaires et charges) pour les périodes pendant lesquelles il aura été mis à disposition de la Communauté de Communes.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition de personnel, avec la Communauté de Communes de la Région de PLEYBEN.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 007 : OBJET : Choix du cabinet d'études qui réalisera l'étude de « FISAC URBAIN » sur le territoire communal :**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, lors de sa dernière séance du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de faire procéder à une étude « FISAC URBAIN » sur le territoire de la commune, qui procèdera à l'analyse du fonctionnement du commerce à PLEYBEN en regard de sa zone de chalandise et des équipements commerciaux qui s'y trouvent et devra proposer des scénarii d'évolution du commerce local, des préconisations d'actions à mettre en œuvre et des orientations architecturales spatiales, l'organisation des activités par fonction en regard des projets de ville et la hiérarchisation par priorité et proposition de phasage sur une durée de 9 ans.

Le Maire précise que, dans ce sens, une consultation de bureaux d'étude spécialisés a donc été lancée en collaboration avec les Services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de MORLAIX et l'ouverture des offres a eu lieu le vendredi 22 janvier, en présence de Madame GUIHARD et de Monsieur LAËS, de la C.C.I. de MORLAIX.

Le Maire indique que quatre Cabinet d'Etudes spécialisés ont fait une offre de prix et après avoir procédé à l'ouverture puis à l'examen détaillé de ces offres et des références de ces sociétés en matière d'études préalables à des « FISAC URBAINS », il est proposé de retenir la société « PIVADIS » - 24, rue de la Bredauche à LA CHAPELLE SAINT MESMIN (45380) pour un montant de rémunération Hors Taxe de 17.650 € soit un montant T.T.C. de 21109,40 € .

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de confier cette étude préalable à un « FISAC URBAIN » sur le territoire communal à la Société « PIVADIS de LA CHAPELLE SAINT MESMIN (Loiret) pour un montant de rémunération Hors Taxe de 17.650 € soit un montant T.T.C. de 21109,40 € et autorise Madame le Maire à signer le marché d'étude à intervenir entre la commune et la société « PIVADIS ».***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 008 : OBJET : Approbation d'une convention pour la prise en charge des animaux en divagation :**

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la proposition de la « Société de Protection Animale » de CONCARNEAU, concernant le renouvellement du contrat de fourrière municipale pour l'année 2010, pour un montant de rémunération de ses prestations de 2.359,59 €, soit 0,65 € /habitant..

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **décidant de reconduire pour cette année 2010 le contrat de fourrière municipale avec la « Société de Protection Animale de Cornouaille » de CONCARNEAU, pour un montant de prestation de 2.359 €,**
- **demande au Maire de dénoncer ce contrat de fourrière passé avec cette société avant le délai de 3 mois de la prochaine date d'échéance (31 décembre 2010), et de lancer rapidement une consultation auprès d'autres sociétés capables de pouvoir assurer les mêmes ou de meilleures prestations dès l'année 2011.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 009 : OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune de PLEYBEN au Comité Syndical du PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que le décret du Parc Naturel Régional d'Armorique portant classement sur 44 communes a été signé par le Premier Ministre au début de l'année 2010.

Elle précise que suite à ce décret, les instances du Syndicat Mixte du PNRA doivent être renouvelées, réparties dans les collèges suivants : Région Bretagne – Département du Finistère – communes – groupements de communes, villes portes et BREST - BREST METROPOLE OCEANE .

En ce sens, le Parc Naturel Régional d'Armorique demande maintenant à chaque commune adhérente de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant qui la représenteront au Comité Syndical.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de désigner pour représenter la commune de PLEYBEN au Comité Syndical du Parc Naturel Régional d'Armorique :**

- **José BERNICOT, conseiller municipal délégué, en qualité de délégué titulaire**
- **Annie LE VAILLANT, Maire, en qualité de délégué suppléant**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 010 : OBJET : Réfection d'une partie du mur d'enceinte du cimetière, entre celui -ci et la propriété de Madame CEVAËR :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, suite à l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte du cimetière, propriété de la commune, sur une cinquantaine de mètres, entre le cimetière et la propriété de

Madame CEVAËR, une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises de maçonnerie, pour pouvoir procéder à sa restauration dans les meilleurs délais possibles.

Après remise des offres par les entreprises et leur examen attentif, il est proposé de confier ces travaux à l'entreprise Kerdiles de Landivisiau, qui procédera d'abord à la démolition de la partie de mur effondrée, au terrassement de fouilles en rigoles pour la remise à niveau des fondations, puis après avoir réalisé une semelle, l'élévation de maçonnerie en agglos avec chaînage béton, et maçonnerie en moellons de granit pour une épaisseur de 30 cm en parement, du côté cimetière, puis couronnement du nouveau mur et enduit des agglos côté propriété CEVAËR, reprise de la pelouse dans cette propriété et de l'allée du cimetière, le tout pour un montant de 41.941,82 € H.T., soit 50.162,42 € TTC.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de confier ces travaux de réfection d'une partie du mur d'enceinte du cimetière à l'entreprise Kerdiles de Landivisiau, pour un montant de travaux de 41.941,82 € H.T., soit 50.162,42 € TTC et autorise Madame le Maire à signer la lettre de commande de ces travaux**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2010 / 001 / 011 : OBJET : Règlement à l'Association « La Coudraie » des frais d'occupation de la salle rue de la Gare par les associations sportives locales durant l'année 2009 :**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, du fait du manque de locaux communaux pour accueillir toutes les activités associatives, deux associations locales (gymnastique féminine et danses bretonnes pour les enfants) ont continué à utiliser la salle de l'Association « La Coudraie » pour leurs activités, en 2009.

Conformément à ce qui avait été convenu avec l'association « La Coudraie », il est proposé que la commune prenne à sa charge les frais de location de cette salle par ces associations locales (entretien – chauffage et éclairage) et en règle directement le montant à l'Association, sur présentation par celle – ci d'une facture reprenant le nombre d'heure d'occupation par les différentes associations durant l'année écoulée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'autoriser Madame le Maire à régler à l'Association « La Coudraie » une facture de 1.768 € pour l'occupation de la salle du même nom, en 2009, par associations pleybenoises, pour un total de 136 heures et un prix de location fixé à 13,00 € / heure, qui comprend l'entretien, le chauffage et l'éclairage des locaux.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**

**Annie LE VAILLANT.**